



Police

Zone de police
« La Mazerine »

n° 5269

-

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 26 novembre 2024, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU 23 SEPTEMBRE 2024 (PARTIE PUBLIQUE) – VOTE

La partie publique du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 est approuvée à l'unanimité.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DE POLICE – PRISE D'ACTE

Le Conseil de police prend acte du nombre de conseillers de police composant La Mazerine, établi conformément à la LPI, à la circulaire ministérielle du 14 novembre 2012 relative à l'élection et l'installation des conseillers de police d'une zone de police pluricommunale et à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2024 établissant par province et par commune les chiffres de la population au 1^{er} janvier 2024 :

La Hulpe : 3 conseillers de police

Lasne : 5 conseillers de police

Rixensart : 9 conseillers de police

3. BUDGET 2025- DOUZIEME PROVISoire – VOTE

Vu que le budget 2025 de la zone de police « La Mazerine » ne pourra être arrêté par le Conseil de police dans les délais requis, celui-ci autorise l'utilisation de crédits provisoires pour les mois de janvier, février et mars 2025, soit 3/12 de crédits budgétaires de l'exercice 2024 (service ordinaire).

4. ZONE DE POLICE – DECLASSEMENT D'UN VEHICULE DE POLICE– VOTE

Vu que le véhicule VOLKSWAGEN Tiguan Confortline Diesel est arrivé au seuil de son fonctionnement, le Conseil de police décide de déclasser le véhicule et d'autoriser le Collège de police à le revendre aux mieux des intérêts de la zone.

A huis clos

1. APPROBATION DU PV DU 23 SEPTEMBRE 2024 – VOTE

2. PERSONNEL OPERATIONNEL – MISE EN PENSION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DE POLICE AU 1^{ER} JANVIER 2025 – PRISE D'ACTE

3. PERSONNEL OPERATIONNEL – MISE EN PENSION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL DE POLICE AU 1^{ER} JANVIER 2025 – PRISE D'ACTE

4. PERSONNEL OPERATIONNEL – MISE EN PENSION D'UN AGENT DE POLICE AU 1^{ER} AVRIL 2025 – PRISE D'ACTE

5. PERSONNEL OPERATIONNEL – DEMANDE DE NON-ACTIVITE PREALABLE A LA PENSION (NAPAP) D'UN INSPECTEUR DE POLICE AU 1^{ER} MAI 2025 – VOTE

6. PERSONNEL CALOG – VALORISATION DES SERVICES ANTERIEURS « SECTEUR PRIVE » DE TYPE 3 - VOTE

En séance publique

5. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2025/01 ET 2025/02 – VOTE

Le Conseil de police décide d'ouvrir la vacance d'emplois aux mobilités 2025/01 et 2025/02 pour :

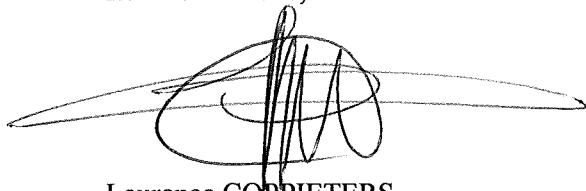
- Un INPP INTER (réserve en cas de demande de pension ou de mobilité OUT)
- Un INP PROXIMITE (réserve en cas de demande de pension, de mobilité OUT ou de NAPAP)
- Un INP INTER(réserve en cas de demande de pension ou de mobilité OUT)
- Un INP SER (réserve en cas de demande de pension ou de mobilité OUT)

En cas de mobilités 2024/04, 2024/04 erratum et 2024/05 infructueuses :

- Un INP pour le département CIZ
- Un Calog C. pour le département DirOps
- Un CP stratégie organisationnelle
- Un INP pour le département INTER

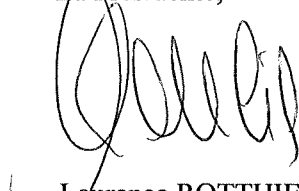
La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval , 157-159 à 1380 Lasne, dès ce mercredi 27 novembre 2024 pendant 10 jours.

Le Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,



Laurence ROTTHIER
Bourgmestre de Lasne